



Investir dans les populations rurales

## Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Première session

Rome, 16-17 février 2023

---

### Position de la direction quant aux observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11

---

Cote du document: IFAD13/1/R.5/Add.2

Date: 17 février 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

#### **POUR: EXAMEN**

**Mesures à prendre:** La Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA est invitée à examiner la position de la direction quant aux observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11.

---

---

#### **Questions techniques:**

**Romina Cavatassi**

Économiste supérieure  
Division recherche et évaluation de l'impact  
courriel: r.cavatassi@ifad.org

**Aslihan Arslan**

Économiste principale  
Division recherche et évaluation de l'impact  
courriel: a.arslan@ifad.org

---

## Position de la direction quant aux observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11

Observations sur la méthode d'évaluation de l'impact suivie dans le cadre de FIDA11	Réponse de la direction
<p>1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a uniquement examiné le rapport de synthèse de l'évaluation de l'impact dans le cadre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Compte tenu du délai imparti, il ne pouvait pas se pencher sur les différentes évaluations de l'impact réalisées par la Division recherche et évaluation de l'impact (RIA). IOE précise également que seul un projet ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact avait été mis à disposition en juillet 2022 aux fins de la réalisation d'une validation indépendante. De ce fait, il n'a pas été possible d'analyser les différences de notes entre les projets selon qu'ils avaient ou non fait l'objet d'une évaluation de l'impact, comme cela avait été le cas pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10.</p> <p>Par rapport à l'évaluation de l'impact de FIDA10, celle de FIDA11 présente plusieurs améliorations, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) une augmentation de la taille de l'échantillon de projets évalués (24 contre 17 dans le cadre de l'évaluation de l'impact de FIDA10, dépassant la cible initiale de 17 projets pour FIDA11);</li> <li>ii) le rapport de synthèse de l'évaluation de l'impact de FIDA11 présente une analyse des potentiels biais de sélection des projets retenus (tableau 1, page 14);</li> <li>iii) l'exposé et l'analyse présentés dans le rapport d'évaluation de l'impact de FIDA11 sont plus mesurés que dans le rapport de FIDA10, et certaines réserves sont formulées (pages 16-17). Des tests de robustesse sont également présentés (pages 18 à 20);</li> <li>iv) le rapport met en évidence à la fois des points forts (les objectifs relatifs à l'augmentation des revenus, au renforcement des capacités productives et à l'amélioration de l'accès aux marchés ont été dépassés) et des points faibles (l'objectif d'amélioration de la nutrition n'a pas été atteint).</li> </ul>	<p>Nous vous remercions d'avoir fait ressortir les bons résultats de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11, malgré les conditions difficiles et le nombre sans précédent des évaluations.</p> <p>Les notes attribuées à l'issue des validations indépendantes découlaient, d'après nos informations, des retards liés à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et nous invitons IOE à se repencher, s'il le souhaite, sur ces validations indépendantes.</p> <p>Nous invitons également IOE à examiner les tests de sensibilité décrits dans l'annexe II, qui nous ont amenés à conclure que les résultats de la méta-analyse présentés dans le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 sont fiables.</p>

Observations sur la méthode d'évaluation de l'impact suivie dans le cadre de FIDA11	Réponse de la direction
<p>Ce qui précède rend le rapport d'évaluation de l'impact de FIDA11 plus clair et plus crédible, comparé à celui de FIDA10. IOE salue le travail accompli par la direction pour cette évaluation de l'impact et est conscient des difficultés méthodologiques rencontrées et des efforts qu'il a fallu déployer. D'un autre côté, IOE souhaite soumettre certaines réserves qui permettront de mieux comprendre ce qui a été mis en œuvre pour réaliser cette évaluation de l'impact, ainsi que les limites potentielles et les nuances à apporter aux constatations.</p>	
<p>2. IOE conseille de considérer le <b>nombre de bénéficiaires</b> indiqué dans le document avec une certaine prudence. Cette observation vaut pour le total estimé pour FIDA11 (112 millions) et pour les estimations du nombre de bénéficiaires ayant fait état d'améliorations (paragraphe 7 à 9). En définitive, les données sur la portée des projets reposent sur les rapports de suivi-évaluation de ces derniers. D'après l'expérience acquise par IOE, ces données ne sont pas totalement fiables, en raison: i) de comptages multiples des mêmes bénéficiaires (une même personne peut bénéficier d'une formation agricole, d'un crédit et d'intrants agricoles gratuits, et correspondre ainsi à trois bénéficiaires dans les statistiques du projet); ii) de la qualité inégale des rapports de suivi-évaluation des projets – lesquels ne font souvent pas la distinction entre les bénéficiaires « directs » et « indirects », tandis que les estimations de ces derniers reposent généralement sur des hypothèses généreuses.</p>	<p>Comme le note à juste titre IOE, le nombre de bénéficiaires ayant atteint le seuil fixé dans le Cadre de gestion des résultats pour ce qui est du revenu, de la production, de l'accès aux marchés, de la résilience et de la nutrition est fondé sur des systèmes de suivi-évaluation des projets, qui ne sont effectivement pas tous de même qualité.</p> <p>Malgré l'hétérogénéité des modalités et de la qualité du suivi-évaluation des projets, force est de constater que le FIDA et d'autres institutions financières internationales s'appuient sur ces chiffres pour évaluer la portée générale des projets et établir leurs rapports. Par mesure de prudence, les estimations du rapport d'évaluation de l'impact sont obtenues par projection des bénéficiaires « directs » plutôt que des bénéficiaires « indirects », les hypothèses de calcul étant effectivement plus généreuses dans ce dernier cas. La méthode ne peut s'appuyer que sur les chiffres communiqués, et, de ce point de vue, le calcul des bénéficiaires est la meilleure solution disponible compte tenu de l'architecture du système de suivi-évaluation au FIDA.</p> <p>Nous convenons toutefois que la qualité de la base d'échantillonnage et de l'enregistrement des bénéficiaires dans le cadre des investissements du FIDA mérite d'être améliorée. Cette question est elle-même liée aux budgets dont disposent respectivement la Division des politiques et des résultats opérationnels et RIA pour la conception des projets, le suivi et les analyses quantitatives – budgets qui diminuent. Enfin, il est également important de former régulièrement le personnel chargé du suivi-évaluation dans les unités de gestion de projet. Cette exigence a aussi des retombées sur les budgets globaux du FIDA. Dans ce contexte, nous estimons aussi que de meilleurs systèmes de suivi et de mesure au démarrage et <i>ex ante</i> (plutôt qu'à la fin) sont essentiels.</p>
<p>3. Les <b>critères retenus pour la sélection de l'échantillon de l'évaluation de l'impact</b> comprenaient des aspects tels que l'« adhésion des pouvoirs publics et du FIDA » ou un « conflit local ou national » (note de bas de page n° 5). D'un point de vue pratique, il s'agit de considérations raisonnables, mais qui risquent d'entraîner une sous-représentation</p>	<p>Nous vous remercions pour ces observations. RIA souhaite éclaircir quelques aspects.</p> <p>Tout d'abord, en ce qui concerne les <b>conflits</b>, le niveau d'intensité justifiant la mise à l'écart d'une évaluation correspond à des situations de guerre et à des obstacles réels à la collecte de données. Par exemple, il n'a pas été jugé possible d'évaluer</p>

Observations sur la méthode d'évaluation de l'impact suivie dans le cadre de FIDA11	Réponse de la direction
<p>des cas de faible performance. Des vérifications <i>ex ante</i> d'éventuels biais d'échantillonnage ont été réalisées pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 (tableau 1, page 14). Il s'agit d'un point important, mais il convient là encore de faire preuve de prudence. Les tests de différence sont réalisés pour les indicateurs relatifs à la progression de l'exécution des projets, au capital humain et social/à l'autonomisation/à l'environnement et aux ressources naturelles, et aux données financières. Les données financières proviennent des bases de données du FIDA: les tests ne permettent pas de détecter de différences statistiquement significatives, or celles-ci ne sont pas négligeables et peuvent indiquer que le type d'investissements financé est effectivement différent.</p>	<p>l'impact de projets arrivant à échéance en Afghanistan ou en République arabe syrienne sans exposer le personnel du FIDA à des risques inadmissibles.</p> <p>Deuxièmement, s'agissant de l'<b>adhésion des pays</b> ou de la <b>mobilisation du FIDA</b>, il est important de préciser que ce critère, tel que recensé dans le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, est un critère de sélection approuvé par le Conseil d'administration. L'inclusion de ce critère tient principalement au fait que, dans toutes les opérations du FIDA, l'approbation des pouvoirs publics est invariablement requise. Pour sélectionner les échantillons, il est important d'accéder aux données secondaires et de suivi, ce qui exige l'adhésion et la mobilisation des pouvoirs publics. Il est également fondamental de noter qu'en pratique, cette variable n'a pas entravé la sélection des échantillons des évaluations de l'impact, l'obstacle ne s'étant pas présenté.</p> <p>En réponse à la dernière observation, on retiendra que dans l'ensemble, les critères de sélection de l'échantillon sont sans incidence sur les résultats définitifs indiqués dans le rapport. Ce point est confirmé par les équipes chargées des évaluations de l'impact, qui ont comparé la distribution et les caractéristiques globales de l'échantillon (valeurs de l'échantillon) avec l'ensemble de la population (valeurs réelles). Il en ressort globalement qu'il n'y a pas de biais de sélection <i>ex ante</i>. En outre, comme le montre également le rapport d'évaluation de l'impact (annexe xx), le recours à la procédure de Heckman pour vérifier la fiabilité d'autres données, pour lesquelles les moyennes de certaines caractéristiques (sans incidence statistique) divergeaient d'un projet à l'autre, a confirmé l'absence de biais de sélection, toute « correction » forcée étant au contraire source de biais (voir le paragraphe 4 de l'annexe I). L'ensemble de ces étapes a permis de dissiper les inquiétudes de ce point de vue.</p>
<p>4. Les indicateurs non financiers sont mesurés lors des missions de supervision, à partir des systèmes de suivi-évaluation des projets. Au FIDA, les autoévaluations et les évaluations indépendantes avancement des constatations communes sur le <b>manque de fiabilité des systèmes de suivi-évaluation</b>, et il convient d'en tenir compte. Il serait utile de vérifier l'évolution de ces indicateurs durant l'ensemble du cycle des projets et de signaler les éventuels changements ou « anomalies » observés. Par ailleurs, concernant la sélection des projets, il n'est pas précisé clairement si l'analyse tient compte de leurs <b>différentes durées</b>. Certains projets peuvent être d'une génération très différente ou faire partie d'une initiative comprenant plusieurs phases, ce qui complique les comparaisons.</p>	<p>Les équipes de projet sont généralement informées de la sélection du projet dans l'échantillon de l'évaluation de l'impact au cours de la dernière année d'exécution du projet (parfois déjà clos), ce qui permet d'exclure une variation des notes sous l'effet d'une amélioration endogène de la qualité des systèmes de suivi-évaluation. Le seul effet possible de la sélection dans l'échantillon de l'évaluation de l'impact mis en lumière par les tests de Student concerne la différence entre les notes attribuées à la « performance du système de suivi-évaluation », ce qui s'explique par le fait que l'utilisation des données de l'évaluation de l'impact améliore le rapport d'achèvement. Cela ne reflète pas une évolution de la performance au cours du projet.</p>

Observations sur la méthode d'évaluation de l'impact suivie dans le cadre de FIDA11	Réponse de la direction
	<p>L'autre observation concernant le manque de fiabilité du système de suivi-évaluation est abordée en réponse à la deuxième observation.</p> <p>S'agissant de la durée des projets: celle-ci ne fait pas partie des critères de sélection des échantillons des évaluations de l'impact. Dans l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11, la durée moyenne des projets de l'échantillon est de 8,4 ans, et celle des 74 autres projets de l'univers de cette évaluation de 7,6 ans – une différence qui n'est pas statistiquement significative (5%). Cela indique que les différentes durées des projets n'ont pas d'impact significatif sur les résultats présentés.</p>
<p>5. Une autre question qui se pose concernant la comparabilité est la possibilité de détecter une <b>éventuelle différence entre le contexte du pays et le contexte du projet au niveau local</b> avant le lancement des projets. Les impacts au regard des principaux indicateurs ont été estimés à l'aide de données totalisées au niveau des ménages intégrant les effets fixes propres aux pays et aux projets. Étant donné qu'il n'y a qu'un seul projet par pays, l'effet fixe propre au pays est identique à l'effet fixe propre au projet. Il serait utile de préciser la manière dont ceci a été interprété.</p>	<p>Les impacts communiqués sur les principaux indicateurs ont été estimés à l'aide d'une méta-analyse. Il convient de noter que dans chaque évaluation de l'impact, les caractéristiques spécifiques locales sont prises en compte pour assurer une bonne comparabilité entre les bénéficiaires des projets et les groupes témoins.</p> <p>Les effets fixes mentionnés dans le rapport font référence à l'analyse groupée qui a été menée pour corroborer les principaux résultats, et tiennent compte de toute variation non observée pouvant découler des contextes politiques, institutionnels ou sociaux à l'échelle nationale et locale. Incontestablement, ces effets fixes englobent pêle-mêle tous les facteurs, à la fois au niveau du projet et du pays, de sorte qu'il n'est pas possible, parmi les caractéristiques non observées, de faire la part du pays ou du projet, puisque les données regroupées ne prennent en compte qu'un projet par pays. Cependant, ce point n'a aucune conséquence sur les résultats des projets ou sur leur interprétation.</p>
<p>6. <b>Méta-analyse d'interventions différentes.</b> Comme par le passé, le résumé de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 repose sur des techniques de méta-analyse. Les publications spécialisées indiquent que l'un des points qui assoient la crédibilité des méta-analyses est le fait que les études sélectionnées couvrent des expériences dont les objectifs sont plus ou moins comparables et qui sont similaires en raison de leur nature et de leur échelle de mesure (une méta-analyse d'évaluations de programmes de transferts monétaires assortis de conditions visant à améliorer la nutrition et la santé, par exemple). En revanche, les 24 projets couverts par l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 présentent des composantes et des objectifs bien différents. Il convient donc d'interpréter avec soin l'agrégation des impacts au niveau des projets.</p>	<p>Tous les projets du FIDA visent à améliorer les indicateurs du Cadre de gestion des résultats dont les évaluations de l'impact et la méta-analyse rendent compte. Ils sont donc tous menés dans le même esprit et avec la même mission en tête, ce qui se concrétise toutefois dans chaque cas par la théorie du changement spécifique la mieux à même de servir les grands objectifs de développement. Les indicateurs spécifiques des projets diffèrent en fonction de chaque théorie du changement (par exemple, production végétale ou production animale), ce qui permet de contribuer à la mission commune et aux réalisations de niveau II du Cadre de gestion des résultats dans le cadre de chaque projet. Concernant la méta-analyse, les résultats sont valides tant que les rapports de cotes (<i>odds ratios</i>) sont représentés de manière à afficher une amélioration pour chaque indicateur variant dans la même direction. C'est précisément dans ce but que les indicateurs de niveau II du Cadre de gestion des résultats utilisés dans la méta-analyse sont ajustés en fonction de la théorie du changement de chaque projet. En outre, les résultats spécifiques découlant</p>

Observations sur la méthode d'évaluation de l'impact suivie dans le cadre de FIDA11	Réponse de la direction
	du cadre logique et de la théorie du changement des projets sont présentés dans des notes, des rapports et des infographies de l'évaluation de l'impact.
<p>7. <b>En résumé</b>, lors de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11, il a été tiré parti de l'expérience acquise dans ce domaine, et les techniques de méta-analyse ont dans l'ensemble été appliquées de manière judicieuse. Des faiblesses au regard de la validité demeurent du fait de la nature des projets financés par le FIDA et des interventions diverses appuyées par chaque projet, et il convient donc d'agir avec circonspection lors de l'interprétation des résultats. La prudence est également de mise avant de déduire que les changements observés peuvent être attribués en totalité à l'action menée dans le cadre des projets financés par le Fonds.</p>	<p>Les impacts présentés dans le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 sont des moyennes, par nature impropres à rendre compte de tout l'éventail des types de projets. Toutefois, l'intérêt de la méta-analyse est aussi de connaître la distribution de ces effets et leur variance globale. C'est pourquoi ce travail peut aider à formuler des recommandations importantes pour l'institution en matière de conception, d'exécution et de résultats globaux, ce qui n'est pas le cas des analyses portant sur des projets pris isolément.</p> <p>Veillez également noter que le rapport d'évaluation de l'impact ne se prononce pas sur les effets de telle ou telle intervention du FIDA à la lumière des différentes catégories. Pour être en mesure de rendre compte des impacts par catégorie, il faudrait que l'échantillon de l'évaluation de l'impact soit beaucoup plus grand, et stratifié par catégorie. Ce point est mentionné dans le rapport (voir le paragraphe 13 de l'annexe I).</p> <p>En ce qui concerne l'imputabilité des impacts, elle est assurée par la sélection des échantillons et par le recours à une conception quasi expérimentale rigoureuse, comme indiqué dans le rapport. L'influence potentielle d'autres projets et interventions est toujours prise en compte dans les évaluations de l'impact.</p>

Observations formulées dans une perspective de développement	Réponse de la direction
<p>8. <b>L'interprétation des constatations</b> gagnerait à une remise en contexte. Par exemple, concernant la constatation selon laquelle les revenus des bénéficiaires sont en moyenne supérieurs de 23% au niveau qu'ils auraient atteint sans les investissements du Fonds (paragraphe 10, page 4), il serait utile de préciser s'il s'agit de valeurs nominales ou réelles et si elles correspondent à une estimation ponctuelle ou si elles se rapportent à la totalité du cycle des projets. De surcroît, l'importance en pratique d'un changement en pourcentage dépend de la situation de départ (elle peut être marginale en termes absolus si le niveau initial est faible). Par exemple, l'évaluation réalisée par RIA de l'impact du Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durable pour les communautés côtières du Tamil Nadu (Inde) a permis de constater que les recettes brutes tirées par les ménages bénéficiaires de la vente de poisson étaient supérieures de 43% à celles des autres ménages. IOE a mené une évaluation de la performance de ce projet et a</p>	<p>Les pourcentages rendant compte d'une amélioration sont indiqués dans le rapport en termes réels, car ils sont le fruit d'une comparaison entre bénéficiaires et groupe témoin. Ils ne font pas référence aux changements dans le temps, sans quoi l'inflation ou la dépréciation devraient rentrer en ligne de compte. Toutes les valeurs, qui sont exprimées dans les mêmes termes, indiquent la différence entre ce que les bénéficiaires ont et ce qu'ils auraient eu s'ils n'avaient pas bénéficié du projet.</p> <p>L'impact moyen de 23% a été remis en perspective en le rapportant au produit intérieur brut (PIB) par habitant des 96 pays représentés dans l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11, et il a été établi que cet impact se traduisait par une augmentation du revenu de 225 USD par personne et par an (voir le paragraphe 10 du rapport). Sachant que le seuil de pauvreté international s'établit à 1,95 USD par personne et par jour, l'impact moyen calculé n'est pas négligeable pour les bénéficiaires cibles du FIDA11 (dont le revenu équivaut en moyenne à 30% du PIB par habitant,</p>

Observations formulées dans une perspective de développement	Réponse de la direction
<p>constaté que les résultats étaient remarquables en valeur relative, mais qu'en fait, le revenu supplémentaire (équivalant à 68 USD par an) avait peu d'incidence sur le pouvoir d'achat, comme l'ont expliqué des femmes bénéficiaires lors d'entretiens organisés sur le terrain.</p>	<p>ce qui s'explique par les critères de ciblage du FIDA et les inégalités de répartition des revenus).</p>
<p>9. De plus, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de la crise économique mondiale qu'elle a entraînée, il serait utile de déterminer dans quelle mesure ces 23% correspondent à une augmentation des revenus nets des ménages bénéficiant de l'appui du FIDA ou à une diminution des revenus des autres ménages, ou (probablement) à une combinaison des deux.</p>	<p>Chaque équipe chargée de l'évaluation de l'impact qui a collecté des données sur les ménages après mars 2020 a ajouté des questions concernant l'impact de la COVID-19 sur leurs revenus, les prix à la production, le coût des intrants et d'autres aspects de leurs moyens d'existence. De plus, la sélection de l'échantillon pour chaque évaluation de l'impact a pris en compte de multiples indicateurs afin de pouvoir comparer les bénéficiaires aux zones témoins selon de nombreuses variables dont on peut raisonnablement penser qu'elles influent sur l'exposition à la COVID-19 (densité de population, distance par rapport aux routes et aux villes, secteur de génération de revenus, etc.). Ces variables ont été utilisées dans les analyses statistiques afin de s'assurer que l'exposition à la COVID-19 et les effets de cette pandémie ne diffèrent pas entre groupe bénéficiaire et groupe témoin. Dans les quelques cas où des différences significatives entre les deux groupes ont été relevées, un indice composite d'exposition à la COVID-19 a été créé et inclus dans les analyses d'impact pour contrôler l'impact différentiel. (En fait, cela témoigne également de la puissance de ce type d'analyses.) Par conséquent, cet effet potentiel de la pandémie sur les résultats agrégés a été pris en compte dans la mesure du possible dans le cadre d'une évaluation <i>ex post</i> de l'impact quasi expérimentale.</p>
<p>10. <b>La définition de l'impact</b> utilisée dans l'évaluation en question couvre plusieurs des domaines d'impact pris en compte par le FIDA (en référence au Manuel de l'évaluation au FIDA de 2015 ou de 2022), mais pas tous. Elle ne comprend notamment pas l'impact sur les institutions et les politiques. Bien que difficile à mesurer dans les sondages, cet impact est important pour le développement rural. Si l'on parvient à rendre les institutions et les politiques locales ou nationales « plus favorables aux pauvres », ces dernières peuvent contribuer à amplifier les impacts obtenus au niveau des projets et accroître la durabilité des avantages.</p>	<p>RIA convient absolument de l'importance et du rôle des institutions et des politiques locales et nationales pour reproduire les impacts à plus grande échelle et renforcer le développement et la pérennité des avantages. La mesure rigoureuse de ces aspects dépasse toutefois le cadre du programme de travail des évaluations de l'impact. Les rapports d'évaluation de l'impact établis par le FIDA doivent rendre compte des indicateurs de niveau II du Cadre de gestion des résultats. Dans le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11, des indicateurs supplémentaires sur l'autonomisation des femmes ont été présentés pour montrer les progrès accomplis par rapport aux engagements pris en rapport avec cette thématique transversale. Les méthodes usuelles dans un tel rapport ne peuvent rendre compte des dimensions institutionnelles et politiques. Il faudrait faire apparaître le rôle important que jouent les politiques et les institutions dans l'obtention d'un impact des études différentes, qui peuvent d'ailleurs être demandées. Cet élément, quoiqu'important, ne détermine pas la validité du rapport d'évaluation de l'impact.</p>

Observations formulées dans une perspective de développement	Réponse de la direction
<p><b>11.Élargir la perspective: associer l'évaluation de l'impact à l'examen d'autres critères d'évaluation.</b> Les pratiques internationales pour l'évaluation du développement consistent à adopter des critères d'évaluation multiples, de manière à englober plusieurs facettes du développement (Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2021). Les impacts découlant d'un projet n'apporteront guère de changements s'ils ne sont pas durables. Dans son Rapport annuel 2022 sur l'évaluation indépendante au FIDA, IOE examine cet aspect en calculant la part des projets ayant obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure en ce qui concerne l'impact sur la pauvreté rurale, et considère cet impact isolément avant de l'associer à d'autres critères (durabilité, reproduction à plus grande échelle et efficience). Sur l'ensemble des projets achevés entre 2011 et 2020, 81% ont obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure en ce qui concerne l'impact. Cependant, seuls 60% des projets ont affiché une telle note à la fois pour l'impact et pour la durabilité (21% des projets ont obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure pour l'impact, mais une note plutôt insuffisante ou inférieure pour la durabilité). Il est essentiel de noter que l'impact est un critère fondamental dans la perspective du développement, mais il est tout aussi important de le placer dans son contexte et de l'examiner conjointement avec d'autres critères afin de mieux interpréter les résultats.</p>	<p>La remarque est judicieuse. Il est également important de noter que dans de nombreux cas, les données sur la durabilité des projets proviennent des projets eux-mêmes. Étant donné les engagements pris dans le Cadre de gestion des résultats du Fonds, cette durabilité n'apparaît pas dans les rapports d'évaluation de l'impact établis au FIDA. Ce point très important nécessiterait un engagement, des investissements et des analyses d'un autre type que RIA soutient pleinement, mais qui vont au-delà de la portée du programme de travail de l'évaluation de l'impact et des engagements pris en la matière.</p>